

COMMUNE de RAMMERSMATT

Compte - rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2005

Sur convocation légale du **10 mars 2005**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le **21 mars 2005** à 20 heures sous la présidence de M. Grunewald René, Maire (M. KIPFER Denis, 1^{er} Adjoint pour le point 2).

Etaient présents : Messieurs KIPFER Denis, JENN Maurice, Madame GRIESBACH Sylvie,
Messieurs TSCHANN Frédéric, BERNARDINI Bernard
Mesdames BERNHARDT Alice, DETRAIT Corinne, KUENTZ Lucienne
et PABST Patricia.

Ordre du Jour

- 1) P.V. dernière séance
- 2) Compte Administratif 2004
- 4) Affectation excédent de fonctionnement 2004
- 5) Compte de Gestion 2004
- 6) Indemnité de conseil,
- 6) Subventions 2005
- 7) Budget primitif 2005
- 8) Taux d'imposition 2005
- 9) Avenant location de chasse
- 10) Divers

1) Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2004

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2004 dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé et signé.

2) Compte Administratif 2004

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. KIPFER Denis, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2004 dressé par M. GRUNEWALD René, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation et approuve le compte administratif de l'exercice 2004, lequel peut se résumer ainsi en Euros :

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
<u>Réalisations</u>			
• recettes	11 371.31	117 297.34	128 668.65
• dépenses	9 694.07	78 646.56	88 340,-
<u>Restes à réaliser</u>			
• recettes	2 600.-	./.	2 600,-
• dépenses	165 820,-	./.	165 820
<u>Résultats de l'exercice</u>			
• excédent		38 650.78	
• déficit	161 542.76		122 891.22
<u>Résultats reportés</u>			
• excédent	38 934.74	125 280.52	164 215.26
<u>Résultats définitifs</u>			
• excédent		163 931.30	41 323.28
• déficit	122 608.02		

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3) Affectation excédent de fonctionnement 2004

Conformément aux instructions comptables M 14, le Conseil Municipal, après avoir arrêté les comptes et voté le Compte Administratif, après avoir constaté les résultats de la section de fonctionnement et avoir délibéré sur l'affectation de ceux-ci, décide à l'unanimité :
d'affecter 41322 euros au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

4) Compte de Gestion 2004

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2004,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) Indemnité de conseil

Le versement de l'indemnité de conseil au percepteur est voté à 9 voix pour et une voix contre.

6) Subventions 2004

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au compte 6574 du Budget primitif de 2005 :

Union sapeurs pompiers	125,00	Ligue contre le cancer	45,00
Amicale sapeurs pompiers	300,00	Institut les acacias	50,00
Association Sport et Loisirs	300,00	Ecole de chiens - guides d'aveugles	80,00
Chorale Sainte Cécile	150,00	FC RODEREN	75,00
Bibliobus	30,00	Banque Alimentaire	30,00
Anciens Combattants	15,00	Clique	75,00
Aveugles de guerres	15,00	Delta - REVIE	30,00
Donneurs de sang	60,00		

7) Budget primitif 2005

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de Budget primitif pour 2005
La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 158 652 euros.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 250 775 euros avec un déficit en reste à réaliser de 165 820 euros et un excédent du même montant dans les votes 2005.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de 2005 ainsi présenté.

8) Taux d'imposition 2005

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2005 à chacune des quatre taxes directes locales, décide à l'unanimité de retenir les taux portés au cadre II.2. de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition » à savoir :

T. H.	4.07 %
F. B.	6.14 %
F.N.B.	73.19 %
T. P.	9.22 %

9) Avenant location droit de chasse

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Jean STUCKER, titulaire d'un droit de location de chasse sur ses terrains a vendu en décembre 2001 les dits terrains à Monsieur et Madame Loïc CHAMBAUD.

A l'époque aucune régularisation n'a été faite.

Le Conseil Municipal autorise le maire à établir un avenant à l'adjudication du droit de location de chasse afin de régulariser la situation.

10) Divers

- Contrat type location salle communale : pour éviter de louer la salle communale à des extrémistes. Le conseil Municipal estime que cela n'est pas nécessaire pour Rammersmatt, vu la taille très petite de notre salle et que celle – ci est reversée aux Rammersmattois.

- Madame Sylvie GRIESBACH informe le Conseil Municipal d'un problème de construction lié à l'instauration du zonage du P. L. U. (en cours d'élaboration). Afin d'étudier le zonage ainsi que la pertinence des nouvelles limites, M. le Maire convoquera une réunion de travail du conseil en commission réunie.

La séance est levée à 23 heures 05.